

Additif

Générale

modern

Additif n° 2000-0783/PR/MJAPM à l'arrêté n° 2000-0723/PR/MJ du 23 septembre 2000 portant création du Comité d'Organisation des Etats Généraux de la Justice.

n° 2000-0723/PR/MJ

Ministère

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES PENITENTIAIRES ET MUSULMANES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication

16 octobre 2000

Numéro JO

n° 20 du 31/10/2000

Date du numéro

31 octobre 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VUL'ordonnance n°85/033/PR/J du 19/03/1985 relative à l'organisation de la profession d'huissier de Justice

VULe décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VUL'exigence et la nécessité du service

Sur proposition du Ministre de la Justice, des Affaires Pénitentiaires et Musulmanes, chargé des Droits de l'Homme ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est ajouté à l'article 2 de l'Arrêté n°2000-0723/MJAPM du 20 septembre 2000 portant création du Comité d'Organisation des Etats Généraux de la Justice

- Les » Chefs de juridictions, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats ainsi que le doyen des Notaires » le reste sans changement.

Article 2

Le présent arrêté est applicable dès sa signature.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH